

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 28 mars 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DDIP 002-083/11/BC**

**■ Approbation d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech.**

**DDEAIAG 11/5999/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

**Signé le 28 Mars 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs priorisés.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Pharmaxon etc.).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopole pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie accompagnée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Sur Luminy (30 000 m<sup>2</sup> shon): une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem, soit 18 000 m<sup>2</sup> shon disponible et 11 800 m<sup>2</sup> shon à commercialiser à l'horizon 2015
- Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre à venir pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (36 membres associés et 18 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 55 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2010.
- Grand Luminy Entrepreneuriat assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 97 projets accompagnés et 55 entreprises créées. En 2010, 8 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, 3 entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière et 8 projets sont en cours d'accompagnement.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m<sup>2</sup> loués dans Luminy Biotech II.

L'année 2010 restera comme la première année de fonctionnement en « routine » de la pépinière après une année 2009 marquée par l'accueil des premières entreprises et le déploiement progressif de tous les services.

Le budget prévisionnel 2011 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 585 500 euros.

Dans ce budget, la Ville de Marseille est concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

Prévision des dépenses 2011					Prévision des ressources 2011			
Postes	Animation	Incubation	Pépinière	Total	Origine	Subventions	Recettes	Total
I. Actions								
Communication	25 025	3 050	2 925	31 000	Location (HT)		135 500	135 500
Animation	8 000	6 050	750	14 800	Prestations (HT)		25 500	25 500
Promotion	2 900	650	250	3 800				
Services et plateformes biotech			24 000	24 000	Ville	70 000		70 000
<b>Sous-total</b>	<b>35 925</b>	<b>9 750</b>	<b>27 925</b>	<b>73 600</b>	CU MPM	36 000		36 000
					CG13	100 000		100 000
II. Masse salariale					CR Dev.Eco	77 000		77 000
Salaires & charges	71 877	113 171	101 464	286 512	CR ES	40 000		40 000
					FEDER 2011		79 500	79 500
III. Soutien aux projets					Cotisations		18 000	18 000
Loyers et charges, EDF, maintenance..	49 048	23 985	152 355	225 388	Divers		4 000	4 000
<b>Total</b>	<b>156 850</b>	<b>146 906</b>	<b>281 744</b>	<b>585 500</b>	<b>Total</b>	<b>323 000</b>	<b>262 500</b>	<b>585 500</b>

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association Grand Luminy.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles  
Et Agglomération numérique, Université,  
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI